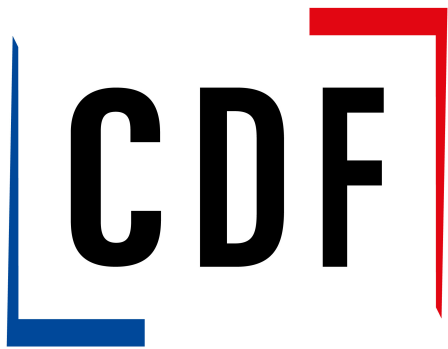




Programme de sélection du

Cheval de Dressage Français-CDF

Juillet 2025

L' Association Française du Cheval de Dressage développe, dans le cadre de son Programme de Sélection, un règlement pour la caractérisation et l'évaluation des chevaux, ainsi que des outils d'information génétique nécessaires à la gestion des accouplements.

Le Programme de Sélection du Cheval de Dressage se traduit par des règles de sélection et de gestion des reproducteurs intégrées au règlement d'élevage.

Il assure l'orientation, l'amélioration génétique de la race du Cheval de Dressage Français (CDF).

Table des matières :

1 - Présentation de l'Organisme de sélection :

- 1.1 Historique
- 1.2 Objectifs de l'Organisme de Sélection (OS)
- 1.3 Présentation administrative de l'OS (statuts)

2 - Informations générales sur la race

- 2.1 Historique de la race
- 2.2 Zone géographie concernée par la race

3 - Etat des lieux du cheptel et des éleveurs

4 - Standard de la race

5 - Objectifs et mise en œuvre

6 - Règlement de livre généalogique

- 6.1 - Inscription au titre de l'ascendance
- 6.2 - Inscription à titre initial
- 6.3 - Inscription à titre initial sur performance
- 6.4 - Aptitude à reproduire des juments - Confirmation
- 6.5 - Aptitude à reproduire- Sélection des étalons
- 6.6 - Tarification des examens
- 6.7 - Droit d'inscription
- 6.8 - Le nom
- 6.9 - Conditions sanitaires

7 - Techniques de reproduction autorisées

8 - Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté

9 - Contrôle de performances

- 9.1- contrôle de performance
- 9.2 - Règlement du Corps de Juges CDF
- 9.3 - Grilles de caractérisation

1 - Présentation de l'Organisme de sélection :

1.1 Historique

Depuis la disparition du Navarin, aucune race française n'a pu se distinguer par ses caractéristiques spécifiques pour la discipline du Dressage. Les stud-books français : Selle Français ou Anglo-Arabe par exemple, ont orienté leur programme d'élevage vers les disciplines du saut d'obstacle ou du concours complet. Avec succès au vu des résultats obtenus dans ces deux disciplines mais délaissant le Dressage au grand désespoir d'un bon nombre de passionnés de cette discipline.

Il y a une quarantaine d'année, le défi d'avoir une race de chevaux de Dressage Française a été relevé par certains éleveurs français, qui, en partant d'une base de chevaux lusitaniens et en les croisant avec des warmbloods ont réussi à créer une race possédant des aptitudes naturelles très recherchées pour la discipline du Dressage : aptitudes au rassemblement, piaffer naturel, facilité d'utilisation donc dressabilité, mais aussi un très bon pas et un très bon galop le tout avec du chic.

Ces éleveurs français qui font naître aujourd'hui des chevaux répondant aux caractéristiques communes de cette nouvelle race, n'avaient pas jusqu'à maintenant, d'Organisme de Sélection français pour inscrire leurs produits, pourtant bien nés, produits et valorisés en France.

Ils se tournaient alors vers les OS étrangers tels que le CPD au Portugal, le KWPN en Hollande, le Oldenburg en Allemagne, ou encore le SBS ou Z en Belgique. OS qui leurs ouvraient grand les portes, surtout depuis l'engouement international pour cette nouvelle race, performante à Haut Niveau.

C'est forts de ces constatations qu'en 2018, sous l'impulsion combinée de l'association France Dressage et de quelques éleveurs Français, les démarches ont été entreprises pour la reconnaissance de la race du Cheval de Dressage Français par le ministère en charge de l'Agriculture.

Les chiffres collectés grâce au référencement de SIRE ont mis en évidence que le nombre de naissances de poulains potentiellement inscriptibles dans la race était passé d'une dizaine de naissances dans les années 2000, à plus d'une centaine par an aujourd'hui. L'historique, la traçabilité, le nombre de naissances de ces chevaux en France, en constante augmentation, ont justifié la demande de reconnaissance de la race du Cheval de Dressage Français et permis son approbation.

La reconnaissance officielle de cette nouvelle race et de l'association AFCD, en tant qu'Organisme de Sélection de la Race du Cheval de Dressage Français (CDF) a été publiée au JO le 17 juin 2020, confirmée au JO le 4 juillet 2024.

Une demande de reconnaissance par la WBFSH a été entreprise dès 2021, la race Cheval de Dressage est maintenant reconnue par cet organisme international, ainsi les chevaux inscrits dans la race Cheval de Dressage Français peuvent participer aux Championnats du monde des Jeunes chevaux de Dressage permettant une reconnaissance internationale de la race CDF et du travail des éleveurs français.

1.2 Objectifs de l'Organisme de Sélection (OS)

Les objectifs de l'OS sont :

- Développer un programme de sélection permettant de répondre aux attentes de tous les éleveurs de Chevaux de Dressage Français.
- Sélectionner les chevaux de Dressage possédant les qualités requises dans la race Cheval de Dressage Français, et pouvoir leur permettre de s'inscrire en tant que reproducteurs dans le livre généalogique de la race CDF, suivant les modalités décrites aux paragraphes 6.4 et 6.5 du présent règlement et par extension, de pouvoir inscrire leur production dans les livres du registre de race Cheval de Dressage français.
- Sélectionner les reproducteurs pour permettre le développement de cette race française.
- Développer le circuit de caractérisation, former le corps de juges
- Promouvoir la race CDF
- Fédérer les éleveurs de chevaux de Dressage Français

La création de ce nouveau livre généalogique donne une impulsion qui contribue à rendre au Dressage Français la place qu'elle doit avoir au niveau international. C'est un enjeu économique, culturel et sportif majeur pour la France.

1.3-Présentation administrative de l'OS (statuts)

L'Organisme de Sélection du Cheval de Dressage Français est une association l'**Association Française du Cheval de Dressage**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Les statuts initiaux, approuvés le 19 mars 2019, ont été mis à jour et approuvés à nouveau le 2 février 2023.

L'association est composée de membres adhérents :

-Sont membres adhérents les personnes qui participent au fonctionnement de l'association par le paiement de la cotisation.

-Le Conseil d'Administration peut décerner le titre de membre bienfaiteur ou de membre d'honneur à toute personne ayant rendu de signalés services à l'Association. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres. Ce Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire général.

Le Conseil d'Administration peut être complété de membres de droit ou invités n'ayant pas voie délibérative.

Le **Bureau** se compose de :

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Il dirige et contrôle l'administration générale de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est assisté du Vice-président qui le remplace en cas d'empêchement.

Le Trésorier tient les comptes de l'Association, recouvre les créances, paie les dettes, utilise les fonds suivant les instructions du Président.

Le Secrétaire général assiste le Président dans ses tâches, rédige les procès-verbaux des séances et la correspondance, classe et conserve les archives de l'association.

L'Organisme de Sélection du Cheval de Dressage Français assure l'orientation et l'amélioration génétique de la race du Cheval de Dressage Français (CDF) en caractérisant les critères de modèle, d'allures et de caractère, spécifiquement pour développer leurs aptitudes sportives pour la discipline du Dressage.

Du fait de sa création récente, les ressources humaines de l'OS se limitent aux membres de l'association, qui agissent à titre bénévole. Il peut y avoir recours occasionnellement à des prestations de service pour la communication et le secrétariat. L'OS ne possède pas pour le moment de moyens matériels propres.

Afin de réaliser cette mission, l'OS est organisé de la manière suivante :

1) La commission d'expertise de la race CHEVAL DE DRESSAGE FRANÇAIS

- Composition :

La commission du stud-book se compose de trois représentants d'éleveurs et d'utilisateurs, dont le président de la commission ou son représentant, désignés par le conseil d'administration de l'association du CDF.

Sur l'initiative du Président, la commission invite un représentant de l'IFCE et peut s'adjoindre d'experts avec une voix consultative.

- Missions :

La commission du stud-book du Cheval de Dressage Français est chargée :

- De décider de toute modification concernant le présent règlement et ses annexes
- De définir les règles relatives à l'approbation des étalons, et la confirmation et la catégorisation des juments.
- De valider le programme de sélection de la race du Cheval de Dressage Français concernant l'amélioration génétique, la valorisation, la promotion et la commercialisation des chevaux de la race.
- De se prononcer sur toutes les inscriptions à titre initial, ainsi que sur les cas particuliers qui lui sont soumis par l'IFCE.
- De tenir à jour la liste des personnes habilitées à juger les animaux.

- Règles de fonctionnement :

La commission se réunit sur convocation écrite, à la demande de son président ou d'une majorité de ses membres. La convocation doit être adressée par écrit, ou par courrier électronique, au moins 15 jours avant la date de réunion.

Pour délibérer valablement, la commission doit être composée d'au moins 3 représentants l'association française du Cheval de Dressage, dont le président ou son représentant.

Les décisions de la commission sont prises à la majorité des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Ses décisions ou recommandations ont un caractère public mais les délibérations sont confidentielles.

Elle peut déléguer certains de ses membres pour la représenter en particulier pour l'exercice de ses missions.

2) La commission nationale de caractérisation

La commission nationale de caractérisation est composée de 2 membres titulaires et de 1 suppléant désigné annuellement par le Président de l'Association Française du Cheval de Dressage, sur proposition du Conseil d'Administration. Elle ne peut statuer valablement que si au moins deux membres sont présents.

La commission peut s'adjoindre à titre consultatif, d'un ou plusieurs experts, désignées par l'association française du Cheval de Dressage et d'un représentant de l'IFCE.

La commission nationale de caractérisation examine les chevaux dans les concours d'élevage, dans les concours épreuves et dans autres circonstances comportant un examen zootechnique et elle statue sur les demandes d'approbation des étalons et de confirmation des juments.

2 - Informations générales sur la race

2.1 Historique de la race :

Le nom de la race est le **CHEVAL DE DRESSAGE FRANÇAIS (CDF)**.

Il y a une quarantaine d'année, le défi relevé par plusieurs éleveurs français (les élevages Massa, du Coussoul, de La Gesse, des Fretes, et bien d'autres ..) a été, en partant d'une base de chevaux lusitaniens dont la race est réputée pure et les aptitudes aux allures rassemblées reconnues, de faire des croisements avec des reproducteurs de race dites Warmblood possédant des aptitudes reconnues pour la discipline du dressage et à partir de ces croisements, de réussir à créer une race de chevaux possédant des aptitudes naturelles très recherchées pour la discipline du Dressage : aptitudes au rassemblé, piaffer naturel, facilité d'utilisation donc dressabilité, mais aussi, et c'est ce qui manquait aux Lusitaniens pour performer dans la discipline sportive du dressage d'aujourd'hui : de l'étendu avec un très bon pas et un très bon galop, le tout avec du chic.

C'est en France et en France uniquement que le travail des éleveurs a permis d'avoir un nombre de naissances suffisant pour stabiliser la race et pouvoir établir que ce standard est de 12,5 % de sang lusitanien au minimum (99% maximum).

Des chevaux qui étaient nés, élevés, en France, mais malheureusement inscrits dans des OS étrangers et qui préforment aujourd'hui en épreuve internationale sous les couleurs de d'autres nations tels : ADDICT de Massa ou James Bond de Massa, ...

Grâce à la création de ce nouvel OS, ces chevaux performeront sous les couleurs de la France, faisant reconnaître ainsi le travail des éleveurs français.

2.1 Zone géographique concernée par le programme de sélection :

La zone géographique concernée par le programme de sélection du Cheval de Dressage Français est la France.

3 - Etat des lieux du cheptel et des éleveurs

En 2018, pour les besoins de la demande de création de l'OS, SIRE a identifié dans ses registres, depuis 1989, 11856 chevaux répondants aux critères génétiques de la Race (12,5 % de sang lusitanien et moins de 100%).

L'OS ayant été reconnu en juin 2020, les poulains de l'année ont pu être déclarés de manières rétroactives. Les naissances se répartissent en France de la manière suivante :

Immatriculations CDF par département du lieu d'élevage

Département lieu d'élevage	2020	2021	2022	2023	2024 (données provisoires)	Total
ALPES-MARITIMES			1		1	2
ARDECHE		1				1
BOUCHES-DU-RHONE			5	3	9	17
GERS		1		1	1	3
HAUTE-ALPES					3	3
HAUTE-GARONNE				1		1
HAUTE-VIENNE			1	1	2	4
ILLE ET VILAINE					3	3
ISERE			3	1		4
LOIRE-ATLANTIQUE			1			1
MAYENNE				1		1
ORNE			2		2	4
SAONE-ET-LOIRE	1					1
SEINE ET MARNE					1	1
SOMME					1	1
TARN		1		1	1	3
VAR	39	28	37	75	57	236
VAUCLUSE				1		1
VENDEE			1	2	3	6
Total	40	31	51	87	84	293

6 chevaux déclarés OC ont aussi demandé leur inscription à la race CDF, en plus des naissances enregistrées.

Ce qui porte, à ce jour, le nombre de chevaux inscrits dans la race à près de 300, et le nombre d'éleveurs à une quarantaine, répartis sur le territoire français de la manière suivante :

Comme le démontrent ces chiffres, les éleveurs sont répartis sur tout le territoire français, mais le siège de la race est principalement le sud est de la France.

Cette Région est historiquement le siège de la race Lusitanienne et ce sont principalement les éleveurs de Lusitaniens qui aujourd'hui diversifient leur élevage en faisant naître des chevaux de race CDF, y voyant un cheval particulièrement adapté à la discipline du Dressage et donc attractif d'un point de vue commercial.

Fin 2024, le nombre d'étalons approuvés à reproduire pour la race CDF était de plus 80, dont 56 référencés actifs à SIRE .

Eleveurs impliqués dans le programme de sélection par département

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
ALPES-MARITIMES			1		1	2
ARDECHE		1				1
BOUCHES-DU-RHONE			2	1	2	5
GERS		1		1	1	3
HAUTE-ALPES					1	1
HAUTE-GARONNE				1		1
HAUTE-VIENNE			1	1	1	3
ILLE ET VILAINE					2	2
ISERE			2	1		3
LOIRE-ATLANTIQUE			1			1
MAYENNE				1		1
ORNE			1		2	3
SAONE-ET-LOIRE	1					1
SEINE ET MARNE					1	1
SOMME					1	1
TARN		1		1	1	3
VAR	1	1	1	1	1	5
VAUCLUSE				1		1
VENDEE			1	2	3	6
Total	2	4	10	11	16	44

Le nombre de juments reproductrices approuvées pour produire dans la race CDF étaient au nombre de **390**, dont plus de 200 étant de poulinières actives, principalement des juments lusitaniennes :

Juments saillies pour produire en CDF (données 2022)	
Race jument	Total
Cavalos Portugues de Desporto (CPD)	50
Cheval de Selle (CS)	2
Deutsche Pferde (DP)	2
Hanovrien (HAN)	1
Koninklijke Warmbloed Paarden Nederland (KWPN)	1
Lusitanien (LUS)	94
Oldenburg (OLD)	4
Pure Race Espagnol (PRE)	1
Studbook Belge de Sport (SBS)	1
Selle Français (SF)	4
Westfalen Riding Horse (WESTF)	1
Total	161

Le nombre de naissances de poulains enregistrés dans la race CDF est en augmentation très rapide.

Bien sur, du fait de la création récente de cet OS, il faudra encore quelques années pour que les éleveurs puissent faire approuver pour la race CDF leurs reproducteurs et ensuite que les poulains inscrits dans la race puissent à leur tour être approuvés à reproduire.

Mais le nombre d'inscriptions, après seulement de 5 ans d'existence, démontre que ce nouvel OS répond à une réelle attente des éleveurs de chevaux de Dressage en France, qui jusqu'ici n'avaient pas d'autre choix que d'inscrire leurs poulains à l'étranger.

4 - Standard de la race

Le Cheval de Dressage Français est un cheval de sport, destiné à la discipline du Dressage. Le berceau de cette race est la France, et elle principalement produite sur le territoire français. Sont inscriptibles dans le livre principal de la race Cheval de Dressage Français : Livre A, les chevaux justifiant de au moins un ascendant de race Lusitanien, et ce jusqu'à la 3ième génération comprise et ayant moins de 100% de sang Lusitanien.

Sont inscriptibles dans le livre secondaire de la race Cheval de Dressage Français : Livre B, les chevaux ne répondant pas aux critères génétiques du Livre A, mais dont comme pour le livre A, les deux parents sont approuvés dans la race CDF ou un des parents est approuvé dans la race CDF et dans ce cas les critères de la race CDF doivent être validées par une caractérisation à minimum 70%.

Il n'y a pas de standard obligatoire du fait de la gestion des reproducteurs à l'origine de cette race et le mode de sélection des reproducteurs par une approbation ou confirmation obligatoire.

On recherche un cheval fait en montant (le garrot plus haut que la croupe) et que l'on peut positionner dans un rectangle. On peut considérer comme défauts rédhibitoires, le cheval que l'on peut positionner dans un carré ou un cheval qui a la croupe beaucoup plus haute que le garrot.

Tous les défauts anatomiques listés ci-dessous sont rédhibitoires pour l'approbation des reproducteurs dès lors qu'ils sont **très marqués, très importants** et qu'ils peuvent être transmissibles.

Les chevaux ne présentant pas des allures satisfaisantes pour la discipline du Dressage ne pourront pas être approuvés à produire en CDF.

Tête / Encolure

Attache de tête

Qualités recherchées :

Aérée évidée/Parotides larges (laissant passer 2 doigts)/ Bien attachée

Défauts :

Parotides étroites/ Tête mal attachée/ Ganaches trop importantes/ Gorge empâtée

Encolure

Qualités recherchées :

De bonne longueur/Légèrement convexe/ Bien orientée dessus et dessous/ Bien greffée dessus et dessous/ Musclée en partie supérieure

Défauts :

Courte/Grêle/ Fausse/Musclée en dessous/Greffée basse/Gorgée / Horizontale/ Chignon trop épais/ Coup de hache trop marqué

Profil avant

Epaule

Qualités recherchées :

Longue/Oblique/Pointe de l'épaule marquée/Musclée

Défauts :

Courte/Verticale/Plaquée/Noyée

Bras et avant-bras

Qualités recherchées :

Longs et musclés

Défauts :

Court et peu musclés

Genoux

Qualités recherchées :

Forts et larges/Bien dessinés

Défauts :

Bosselés/Renvoyés (vers l'arrière)

Boulets

Qualités recherchées :

Bien dessinés/Secs

Défauts :

Petits/Mal dessinés/Gras

Paturons

Qualités recherchées :

Bien suspendus

Défauts :

Bas jointés/Droit jointés (piqués)/Bouletés

Pieds

Qualités recherchées :

Pieds réguliers et pas trop larges

Défauts :

Petits pieds, pieds serrés/ Pieds plats, évasés, encastelés

Articulation

Qualités recherchées :

Bien dessinées/Solides

Défauts :

Légères par rapport au modèle du cheval/Molettes/Formes

Garrot-Dos-Rein

Garrot

Qualités recherchées :

Bien sorti / Long / Musclé

Défauts :

Noyé / Court/ Saillant (pauvre en muscle)

Dos

Qualités recherchées :

Bien suivi /Tendu mais pas raide/Avec du muscle/Large/De bonne longueur/Qui fonctionne

Défauts :

Raide / Creux / Relâché /Plat / Voussé / Carpé / Court / Long/ Abdomen cylindrique

Rein

Qualités recherchées :

Bien attaché /Souple / Avec du muscle / For/ Large

Défauts :

Plat/ Mal relié/ Court/ Carpé

Arrière main

Croupe

Qualités recherchées :

Croupe longue/ bien orientée (angle de 25° à 35° avec l'horizontal)/ musclée

Défauts :

Croupe courte/ asymétrique/ rabattue/ horizontale

Hanches

Qualités recherchées :

Hanches larges

Défauts :

Hanches étroites

Attache de queue

Qualités recherchées :

Queue bien attachée et libre/ bien axée

Défauts :

Queue noyée/ plaquée ou rentrée/ désaxée

Cuisses

Qualités recherchées :

Cuisses longues/ larges/ musclées

Défauts :

Cuisses plates/ courtes

Fesses

Qualités recherchées :

Fesses bien descendue

Défauts :

Fesses rondes/ coupées

Grassets

Qualités recherchées :

Grassets saillants

Défauts :

Grassets noyés/ Rotules pas suffisamment marquées

Arrière-main

Qualités recherchées :

Arrière-main musclée/ large

Défauts

Arrière-main étroite/ pauvre en muscle

Jambes

Qualités recherchées :

Jambes longues/ fortes

Défauts

Jambes étroites/ peu musclées

Jarrets

Qualités recherchées :

Jarrets bien dessinés/ larges et suivis/ Pointe du jarret marquée/ Corde des jarrets large

Défauts

Jarrets vacillants/ loins/coudés/ Petits jarrets

Boulets

Qualités recherchées :

Boulets forts et secs/Bien suspendus

Défauts

Petits boulets/ Hauts et bas jointés/ Droits jointés, piqués/ Assis sur ses boulets

Pieds

Qualités recherchées :

Pieds réguliers et pas trop gros/ En rapport avec le modèle du cheval

Défauts

Pieds plats/ différents/ à parois verticales/ Petits pieds, pieds serrés

Aplombs

Membres antérieurs

Qualités recherchées :

Verticales / Pistes conformes et parallèles/ Pieds boulets genoux en place/ En ligne

Défauts

Serrées du devant/ Brassicourt/ Cagneux/ Panard/ Piste étroite/ Sur une ligne

Membres postérieurs

Qualités recherchées :

Verticaux/ Pistes larges/ Jarrets solides et en places

Défauts

Ouvert des jarrets/ Jarrets clos/ Cagneux/ Panard

Impression d'ensemble

Qualités recherchées :

Points de force, leviers/ Construit en montant/ Cheval homogène/ Bien proportionné/ Potentiel pour la discipline du Dressage

Défauts

Construit à l'horizontal ou descendant/ Manquant de points de force/ Décousu/ Fait en plusieurs morceaux/ Pas d'allure pour la discipline du Dressage

Chic

Qualités recherchées :

De l'espèce et de la présence/ Tête distinguée, expressive/ Yeux bien ouverts sans trop de blanc visible/ Tissus fins, peau fine, poils fins/ Bon état corporel, ni trop maigre, ni trop gras

Défauts

Tête commune/ Manque d'expression et de présence/ Peau épaisse, poils épais/ Poils ternes, piqués/ Tissus gras sans relief/ Manque d'état, on distingue les côtes

Allures

On recherche un cheval en avant, stable, cadencé, articulés, en équilibre, facile d'utilisation, avec de la poussée, des épaules libres, qui se propulse en avant et vers le haut.

Le Trot

Qualités recherchées

Symétrique/Amples/ Avec de la suspension/ De l'élasticité/ Soutien du dos/ Engagement des postérieurs/ Liberté des épaules

Défauts

Précipité/ Geste limité des avant-bras/ Manque de propulsion/ Les jarrets loins derrière/ Billarde/ Pioche/ Forge

Le Galop

Qualités recherchées

Amples/ Montant/ Avec un bon engagement des postérieurs/ Souple/ Dans un bon équilibre/ Avec de la projection vers l'avant et vers le haut

Défauts

Court/ Précipité/ Les jarrets loins derrière/ Sur les épaules/ Piqué/ Forge

Le pas

Qualités recherchées

4 temps marqués/ Ample/ Délié dans les épaules/ Un cheval qui se méjuge/ Décontracté/ Souple dans le dos/ Liberté de la queue

Défauts

Peu ample/ Un cheval qui se déjuge/ Raide/ Latéralise/ Engagement inégal/ Queue coincée, plaquée ou de travers/ Forge

5 - Objectifs et mise en œuvre

Le Programme de Sélection du CDF a pour objectif principal **la création de la race Cheval de Dressage Français**.

Même si un nombre important d'équidés répondant aux critères de la race étaient élevés et présents en France depuis 1989, celle-ci n'était pas reconnue, n'existait pas en tant que telle, elle n'était donc pas répertoriée.

La race du Cheval de Dressage Français a été reconnue en 2020.

Afin de permettre le développement de cette race, les actions se déclinent en sous objectifs :

- **caractérisation de reproducteurs** répondant aux critères de la race mais inscrits dans d'autres OS tels que les lusitaniens ou CPD, et qui part leur approbation à reproduire dans la race permettent l'inscription de leurs produits dans la race CDF.
- **caractérisation des premiers poulains** inscrits dans la race et confirmation de leurs aptitudes à reproduire.

Les moyens mis en œuvre par l'OS pour parvenir à cet objectif sont :

- **Caractérisation des reproducteurs, principalement les juments**, sur le circuit des concours de France Dressage. En 2023 le nombre de concours a été de 25, repartis sur tout le territoire. Plus le Championnat de France où la race commence à être représentée par les premiers poulains CDF : par exemple Maia de Villers vice championne de France des foals 2022 ou Nebbiolo Neo, 5^{ème} du championnat en 2023.

- **Création et formation d'un corps de Juges CDF**, au sein même du corps des juges de France Dressage, afin de permettre une caractérisation des reproducteurs sur tout le territoire français. Ces formations ont été initiées depuis 2021 et une dizaine de juges sont maintenant référencés par le CDF. Elles se déroulent lors de journées spécifiques sur les concours de France Dressage. Elles sont animées par 2 juges agréés. Une partie théorique le matin et une partie pratique l'après-midi avec jugement de poulains.

- **Formation et information auprès des éleveurs**, accompagnement dans les démarches d'inscription des poulains, des reproducteurs. Le site internet, réseau sociaux, visio-conférences et présence des membres de l'OS sur les événements de France Dressage ou les salons tel que EquitaLyon.

Pour le moment, les moyens matériels de l'OS sont proportionnels au nombre de chevaux inscrits et vont s'accroître en même temps que ceux-ci. Les ressources humaines sont principalement basées sur le principe du bénévolat. L'OS fait appel à quelques prestataires pour la création et animation du site internet ou pour le secrétariat, par exemple.

6 - Règlement de livre généalogique

Les inscriptions dans la race Cheval de Dressage Français se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Le livre généalogique du Cheval de Dressage Français est composé de deux livres :

- Livre A
- Livre B

6.1 - Inscription au titre de l'ascendance

Sont inscriptibles dans la race Cheval de Dressage français au titre de l'ascendant les produits **issus de deux parents approuvés dans la race CDF**.

Sont inscriptibles dans le **Livre A** les produits ayant au moins un ascendant de race Lusitanien, et ce jusqu'à la 3^{ème} génération comprise et ayant moins de 100% de sang Lusitanien.

Sont inscriptibles dans le **Livre B** les produits ne répondant pas aux critères génétiques du Livre A.

Tous les produits doivent répondre aux conditions suivantes :

- Issus d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon **et** d'une jument approuvés pour produire en CDF.
- Ayant été déclarés à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent la naissance.
- Ayant été identifiés conformément à la réglementation en vigueur.
- Avoir reçu un nom conforme aux normes prescrites par l'annexe I.
- Ayant été immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés qui leur délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation.
- Ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les ascendants déclarés.
- Ayant fait l'objet du paiement d'un droit d'inscription au CDF

Quelque soit le livre dans lequel les produits sont inscriptibles, l'inscription est effectuée sur demande du naisseur au moment de la déclaration de naissance.

6.2 - Inscription à titre initial (ITI)

Tout animal portant l'appellation « cheval de selle », ou « origine constatée » dont au minimum un des deux parents est approuvé pour produire dans la race CDF et possédant les caractéristiques de la race Cheval de Dressage Français, validées par une caractérisation à minimum 70%, sont inscriptibles dans le livre généalogique du CDF.

Sont inscriptibles dans le **Livre A** les produits ayant au moins un ascendant de race Lusitanien, et ce jusqu'à la 3^{ème} génération comprise et ayant moins de 100% de sang Lusitanien.

Sont inscriptibles dans le **Livre B** les produits ne répondant pas aux critères génétiques du Livre A.

L'inscription dans la race CDF se fait à la demande de son propriétaire, après avis favorable de la commission d'expertise du CDF. Le candidat doit avoir fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les ascendants déclarés.

Le montant des frais d'inscription est fixé par le conseil d'administration de l'association et ils sont à la charge du propriétaire.

6.3 - Inscription à titre initial sur performance (ITI P)

Tout animal portant l'appellation « cheval de selle », ou « origine constatée » dont aucun des deux parents n'est approuvé pour produire dans la race CDF mais possédant les caractéristiques de la race Cheval de Dressage Français, validées par une caractérisation à minimum 75% ou sur performance : IDR supérieur à 110, sont inscriptibles dans le livre généalogique du CDF, et sur avis positif de la commission d'expertise du CDF.

Sont inscriptibles dans le **Livre A** les produits ayant au moins un ascendant de race Lusitanien, et ce jusqu'à la 3^{ème} génération comprise et ayant moins de 100% de sang Lusitanien.

Sont inscriptibles dans le **Livre B** les produits ne répondant pas aux critères génétiques du Livre A.

L'inscription dans la race CDF se fait à la demande de son propriétaire, après avis favorable de la commission d'expertise du CDF. Le candidat doit avoir fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les ascendants déclarés.

Le montant des frais d'inscription est fixé par le conseil d'administration de l'association et ils sont à la charge du propriétaire.

6.4 - Aptitude à reproduire des juments - Confirmation

- *Aptitude à reproduire - Confirmation des juments CDF*

Pour être reconnue apte à reproduire au sein du CDF, une jument inscrite au CDF, à titre de l'ascendant ou à titre initial doit :

- Avoir sa carte d'immatriculation à jour.
- Avoir 3 ans minimum au moment de la saillie
- Avoir fait l'objet d'un examen par le Commission Nationale de caractérisation du CDF

et avoir obtenu un avis favorable : Confirmation

- *Approbation des juments Facteurs Cheval de Dressage Français (CDF)*

Pour être reconnue apte à reproduire au sein du CDF, toute jument doit :

- Être inscrite dans un stud-book reconnu par la WBFSH
- Avoir 3 ans minimum au moment de la saillie
- Avoir fait l'objet d'un examen par le Commission Nationale de caractérisation du CDF

et avoir obtenu un avis favorable.

Toute demande d'approbation à la reproduction d'une jument pour la race du Cheval de Dressage Français est à adresser à l'OS du Cheval de Dressage Français. Elle s'accompagne obligatoirement d'un dossier complet. Le CDF dispose d'un droit de diffusion de ces informations relatives aux juments approuvées à produire en CDF.

6.5 - Aptitude à reproduire- Sélection des étalons

- *Approbation des étalons CDF*

Pour être reconnue apte à reproduire au sein du CDF, un mâle inscrit au CDF, à titre de l'ascendant ou à titre initial doit :

- Avoir son identité certifiée, son génotype déterminé, sa carte d'immatriculation à jour.
- Être âgé de 3 ans minimum
- Satisfaire aux dispositions sanitaires du présent règlement
- Avoir obtenu un avis favorable de la Commission Nationale de caractérisation du CDF

- Approbation des étalons Facteur Cheval de Dressage Français (CDF)

Peut aussi être admis à reproduire tout mâle inscrit dans un stud-book reconnu par la WBFSH .
Il doit :

- Avoir son identité certifiée, son génotype déterminé et sa carte d'immatriculation à jour.
- Être âgé de 3 ans minimum
- Avoir fait l'objet d'une demande d'approbation et avoir obtenu un avis favorable de la Commission Nationale de caractérisation du CDF
- Satisfaire aux dispositions de l'annexe sanitaire du présent règlement.

Toute demande d'approbation à la reproduction pour un étalon dans la race Cheval de Dressage Français est à adresser à l'OS du Cheval de Dressage Français.

Elle s'accompagne obligatoirement d'un dossier complet .

Le CDF dispose d'un droit de diffusion de ces informations relatives aux étalons approuvés à produire en CDF.

6.6 - Tarification des examens

L'instruction de dossiers individuels et les examens d'animaux, ainsi que l'attribution de catégories par les commissions peuvent se faire à titre onéreux selon un barème établi par le conseil d'administration de l'association française du Cheval de Dressage.

6.7 - Droits d'inscription

L'inscription des produits au CDF se fera à titre onéreux au profit de l'Association Française du Cheval de Dressage, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration.

Le non paiement de cette inscription à la naissance entraîne de facto la non inscription du produit au CDF. Ce produit pourra être inscrit au CDF ultérieurement moyennant un droit d'inscription ré-évalué.

6.8 - Le nom

La première lettre du nom devra correspondre à l'année de naissance.

La liste des lettres utilisées est : A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V

A partir des naissances de 2019, la première lettre sera la lettre J.

Le nom n'excèdera pas 21 caractères.

Ce nom peut être modifié par le propriétaire, en cas de nécessité, en respectant les règles ci-dessus, avant toute activité de reproduction ou de compétition et sous réserve de l'accord du naisseur et de l'association française du Cheval de Dressage.

6.9 - Conditions sanitaires

A - Dispositions générales

Pour être autorisé à reproduire dans la race du Cheval de Dressage Français, un étalon doit satisfaire aux conditions sanitaires du présent règlement.

La mise à la reproduction d'un étalon qui n'aurait pas satisfait à toutes les conditions sanitaires prescrites, pour produire au sein du stud-book du Cheval de Dressage Français, engage la responsabilité conjointe du (ou de ses) propriétaire(s) et de son étalonnier.

Les dispositions sanitaires prévues pour les étalons reproduisant dans le stud-book du Cheval de Dressage Français sont en tous points applicables aux boute-en-train du haras.

Les prélèvements sont réalisés par un vétérinaire sanitaire sur un animal dont l'identité a été vérifiée, conservés dans de bonnes conditions notamment de température, expédiés selon la réglementation en vigueur pour les produits biologiques, dans un délai conforme aux exigences liées à l'analyse, vers un laboratoire agréé ou habilité selon le cas et analysés selon les méthodes autorisées par le ministre chargé de l'agriculture.

B - Commission sanitaire

La commission sanitaire est placée sous l'autorité du président de l'association Française du Cheval de Dressage. Elle est composée d'un membre désigné par le président et de deux vétérinaires désignés respectivement par l'Association Française du Cheval de Dressage et l'IFCE.

La commission sanitaire :

- se prononce sur la régularisation sanitaire des dossiers d'approbation;
- suspend la monte en race du Cheval de Dressage français, des sujets concernés en cas de la déclaration d'un cas positif de maladie dont le contrôle est inscrit au présent règlement ;
- peut s'adjoindre des experts ;
- intervient lors de déclarations d'une des maladies dont le contrôle est inscrit au règlement notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

Les décisions prises par la commission sanitaire, notamment la suspension de la monte, sont notifiées par l'IFCE.

En tant qu'organe de suivi épidémiologique de la race, la commission sanitaire est immédiatement informée, de tout résultat positif de maladies dont le contrôle est inscrit au présent règlement, sur un cheval produisant dans la race. Le commanditaire de l'analyse autorise donc implicitement le laboratoire à transmettre ces résultats à la commission sanitaire qui est tenue d'en respecter la confidentialité.

C - Dépistage de l'artérite virale

Chaque étalon fait l'objet, chaque année, d'un contrôle au regard de l'artérite virale. Le dépistage doit être postérieur au 1er décembre précédant la saison de monte.

Les rapports d'analyse (sérologique ou virologique) sont joints à la demande de cartes de saillie adressée à l'IFCE. En l'absence de rapport d'analyse favorable, les cartes de saillie ne sont pas délivrées.

Le contrôle est effectué selon les modalités allégées suivantes :

- Recherche de l'artérite virale équine, par une épreuve de séroneutralisation avec résultat négatif à la dilution de 1/4 ou toute autre épreuve sérologique autorisée par le ministre chargé de l'agriculture avec résultat négatif.

- En cas de résultat positif à cette épreuve sérologique, la recherche virale dans le sperme par biologie moléculaire est effectuée sur un échantillon de sperme total de l'étalon donneur avec résultat négatif.

Le dépistage de l'artérite virale équine est obligatoirement effectué avant chaque monte par une épreuve de séroneutralisation ou toute autre épreuve sérologique autorisée par le ministre chargé de l'agriculture. Tant que le résultat de cette épreuve sérologique montre une stabilité des anticorps (pas plus d'une dilution d'augmentation par rapport au test sérologique initial), une nouvelle recherche virologique du virus dans le sperme n'est pas obligatoire.

Par dérogation, les étalons valablement vaccinés contre l'artérite virale équine et sans rupture vaccinale ne sont pas soumis aux épreuves sérologique et virologique prévues ci-dessus. Pour être reconnues valables, les vaccinations doivent être réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé et après un test sérologique négatif réalisé moins de trente jours avant la date de la première injection vaccinale. En cas de rupture vaccinale, la reprise de vaccination est considérée comme valable après un test virologique sur sperme négatif datant de moins de trente jours.

Les étalons présentant une épreuve virologique (recherche du virus ou de ses composants) positive sont reconnus excréteurs et ne sont pas autorisés à faire la monte. Toutefois, une dérogation peut être accordée, par le président de la commission de stud-book sur avis de la commission sanitaire sous réserve que la souche virale ne soit pas considérée comme pathogène par le laboratoire national de référence en la matière et sous réserve du respect d'un protocole technique garantissant la non- diffusion du virus et limitant la monte à un harem fermé.

En cas de résultat virologique positif, les propriétaires des doses de semence éventuellement produites depuis la dernière analyse négative en sont informés. Ils sont tenus de détruire ces doses ou de s'assurer avant insémination de l'absence de virus ou de ses composants dans celles-ci.

7 - Techniques de reproduction autorisées

Les produits issus d'insémination artificielle ou de transfert d'embryons ou d'ovocytes sont inscriptibles au Cheval de Dressage Français.

Les produits issus d'une technique de reproduction par fécondation In Vitro, y compris l'injection intracytoplasmique de sperme (ICSI ou intra-cytoplasmic sperm injection) ou issu d'un reproducteur ainsi obtenu peut être inscrit dans le livre généalogique du Cheval de Dressage Français.

Aucun produit né directement par clonage ne peut être inscrit au CDF, ainsi que les produits issus de chevaux nés par clonage ou leurs descendants.

La semence congelée d'un étalon mort approuvé, ou d'un mâle castré ayant obtenu son approbation, peut être utilisée pour produire des chevaux inscriptibles au Cheval de Dressage Français.

8 - Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté.

L'Association Française du Cheval de Dressage délègue à l'IFCE la tenue matérielle du livre généalogique et la certification de l'appartenance à la race du Cheval de Dressage Français.

Tous les animaux font l'objet d'une identification de terrain réalisée par un vétérinaire ou un agent IFCE autorisé. Elle consiste à apposer un transpondeur dans l'encolure, effectuer le relevé des marques naturelles et, le cas échéant, à effectuer un prélèvement sanguin.

Les chevaux CDF sont accompagnés par un document d'identification émis par l'IFCE en tant qu'organisme délégataire dans le cadre des dispositions du Règlement d'exécution UE 2021/963 et enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés, tenue par l'IFCE. Ce dernier établit également une carte d'immatriculation pour les produits nés en France.

L'IFCE assure également la certification de leur parenté. Les pedigrees sont consultables sur <https://infochevaux.ifce.fr/>

Ces missions sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés, établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le site de l'IFCE. A la date du 28 avril 2022, le lien est le suivant : <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/infos-tarifs-sire/informations-juridiques/>

9 - Contrôle de performances

9.1 - Contrôle de performances

Conformément aux dispositions précisées dans le règlement zootechnique européen (2016/1012) le CDF délègue la réalisation de son contrôle des performances à la SHF. Cette dernière est agréé par le Ministère en charge de l'agriculture comme organismes tiers pour l'enregistrement et la réalisation du contrôle des performances des équidés.

La SHF, en tant qu'organisme délégué pour l'enregistrement et la mise en œuvre du contrôle des performances collecte l'ensemble des données liées aux engagements et résultats des concours d'élevage et des grilles de caractérisation associées. Les données des concours sont stockées par la SHF et transférées à l'Ifce et l'INRAE pour stockage et éventuel calcul d'indices.

L'organisme de sélection dispose d'un accès à l'ensemble des résultats des équidés participant à son programme de sélection.

Le classement ainsi que les notes générales sont publiées sur le site shf.eu. Les éleveurs disposent d'un accès au détail de la caractérisation des équidés qu'ils ont présenté sur leur espace personnel SHF.

Les données relatives aux épreuves SHF sont également publiées sur le site www.shf.eu.

Le contrôle de performance est effectué sur le circuit de concours d'élevage.

Les épreuves de 0/3 ans comportent :

- Des épreuves de caractérisation des juments, permettant l'approbation à reproduire des juments : facteur de CDF ou la Confirmation CDF
- Des épreuves de modèles et allures de mâles, hongres, juments, poulinières suitées ou non, poulains et pouliches.
- Des épreuves de caractérisations des étalons, permettant l'approbation à reproduire des mâles : facteur de CDF ou approbation Etalon CDF

Les concours d'élevage et caractérisation servant de support à l'enregistrement des performances des chevaux de race CDF suivent le règlement développé par l'association France Dressage.

En s'appuyant sur ce circuit de concours organisés par France Dressage, l'OS du CDF, organise un circuit de qualification pour l'organisation de son Championnat de France.

Ce circuit consiste :

- plus de 30 concours de qualifications en région tous les ans et qui permettent la caractérisation de environ 400 poulains de 0 à 3 ans et de reproducteurs.
- une finale nationale à Saumur qui dénombrait 180 poulains en 2022, qualifiés lors des concours en région
- un corps de juges spécifiques, formés tous les 2 ans grâce à un programme de formation des juges et des éleveurs (environ 5 sessions par an) et répartis sur toutes la France.

La Commission Nationale des caractérisation du CDF est chargée du contrôle du jugement des chevaux dans les concours d'élevage dans les conditions déterminées par le présent règlement.

Conditions générales d'admission :

- Etre inscrit au livre de race du CDF pour les chevaux participants au caractérisation de 0 à 3 ans

Les mâles, et les poulinières peuvent également être présentés aux épreuves modèles et allures de la commission pour des demandes d'approbation à reproduire dans la race CDF.

Engagements :

L'ensemble des données (engagements, résultats,...) sont enregistrés sur le site de la SHF (www.shf.eu) et mis à disposition du CDF et des éleveurs.

Conditions administratives et sanitaires :

Les chevaux doivent répondre aux conditions administratives et sanitaires précisées dans le règlement général des concours d'élevage et valorisation disponible sur le site www.shf.eu

Déroulement des épreuves :

1° Caractérisation des juments :

Les juges du CDF, mandatés par la Commission Nationale de caractérisation du CDF, examinent les juments et leur attribuent une notation avec la grille de caractérisation validée par l'OS du CDF.

Les juments doivent être présentées en main :

L'objectif essentiel du jury est d'apprécier les allures de chaque cheval (étendue, équilibre, souplesse) ainsi que le modèle.

La notation s'établit selon le barème suivant où chacun des critères fera l'objet d'une notation de 1 à 10, la notation finale étant établie sur 100 .

La note de 70 % permet à la jument d'obtenir son approbation à reproduire.

La Commission Nationale de caractérisation se réserve la faculté de réviser la note attribuée lors d'une présentation ultérieure.

2° Caractérisation des poulains de 0 à 3 ans:

Les juges du CDF, mandatés par la Commission Nationale de caractérisation du CDF, examinent les poulains et leur attribuent une notation avec la grille de caractérisation validée par l'OS du CDF.

Les poulains doivent être présentés en main :

L'objectif essentiel du jury est d'apprécier les allures de chaque cheval (étendue, équilibre, souplesse) ainsi que le modèle.

La notation s'établit selon le barème suivant où chacun des critères fera l'objet d'une notation de 1 à 10, la notation finale étant établie sur 100 .

3° Etalons candidats à l'approbation.

Les juges du CDF, mandatés par la Commission Nationale de caractérisation du CDF, examinent les étalons et leur attribuent une notation avec la grille de caractérisation validée par l'OS du CDF.

Les étalons doivent être présentés en main, et peuvent être présentés montés.

L'objectif essentiel du jury est d'apprécier les allures de chaque cheval (étendue, équilibre, souplesse) ainsi que le modèle.

La notation s'établit selon le barème suivant où chacun des critères fera l'objet d'une notation de 1 à 10, la notation finale étant établie sur 100 .

La note de 82 % permet aux étalons d'obtenir son approbation à reproduire.

La Commission Nationale de caractérisation se réserve la faculté de réviser la note attribuée lors d'une présentation ultérieure.

4° Chevaux de 4/5/6 ans

En ce qui concerne les chevaux de 4/5/6 ans, la Société Hippique Française, organise le circuit d'élevage pour toutes les disciplines équestres dont le Dressage, et comme il est fait pour les autres OS français, le programme de sélection du CDF Cheval de Dressage Français s'appuie sur ce circuit

9.2 - Règlement du Corps de Juges CDF

Les juges CDF représentent l'OS lors des concours d'élevage, ils sont en charge de la caractérisation des chevaux CDF, et des reproducteurs.

Le jugement des « Modèle et Allures » nécessite une bonne formation de base, une grande expérience et une pratique régulière.

Formation continue :

Des formations annuelles seront mises en place par le CDF en partenariat avec France Dressage, elles sont à destination de tous les juges. Elles comprendront une partie théorique qui donne les bases de l'anatomie, de la fonctionnalité et de la locomotion et une partie pratique.

Elles seront aussi l'occasion de faire une présentation des modifications du règlement général et des nouvelles dispositions prises pour le déroulement des concours.

Les juges doivent participer aux formations annuelles continues avec au minimum, une journée de formation tous les 2 ans. Les juges qui ne valideront pas leur journée de formation seront exclus de la liste des juges.

Formation initiale :

Cette formation initiale concerne les candidats juges, elle sera couplée avec les journées de formation continue.

Un système de tutorat sera mis en place pour l'amélioration et la transmission des connaissances pour atteindre le niveau requis. Ce tutorat permettra d'évaluer la démarche de jugement des chevaux de 3 ans, 2 ans, poulains et poulinières et de transmettre le savoir. Le tuteur sera l'interlocuteur privilégié de son stagiaire.

Accès au corps des juges :

Les personnes qui désirent intégrer le corps des juges du CDF doivent en faire la demande écrite à l'OS avec un Curriculum vitae et une lettre de motivation, cette demande sera examinée par le Conseil d'Administration.

Après accord du CA, le candidat choisira un juge référent comme tuteur et communiquera son nom à l'OS. Après la journée de formation initiale, le candidat sera nommé juge stagiaire et ne pourra juger collégialement qu'avec son tuteur ou un autre juge confirmé.

Des tests en jugement individuel seront réalisés afin de positionner le juge stagiaire dans son expertise.

VAE, Validation des acquis de l'expérience :

Au vue de son parcours, une personne peut demander une VAE pour postuler au corps des juges. Sa demande sera présentée au Conseil d'administration, après validation de celui-ci, le candidat devra participer à 1 journée de formation ou à une journée de compagnonnage.

Il sera accompagné pendant 1 an par un juge référent de son choix qui deviendra son tuteur.

Validation au niveau Supérieur :

Le corps des juges est composé de trois niveaux :

1. Les juges stagiaires qui ne peuvent juger qu'accompagnés d'un juge national ou d'un juge référent.
2. Les juges nationaux qui sont habilités pour juger sur les concours qualificatifs.
3. Les juges référents qui sont habilités pour juger sur les concours qualificatifs, les finales de la Grande Semaine et qui assurent la formation des juges stagiaires.

Des sessions d'examen seront organisées tous les ans. Le candidat à l'échelon supérieur devra juger cinq chevaux et commenter ses notes au jury qui sera composé de deux juges référents.

Les juges stagiaires seront proposés à l'examen de juge national par leur tuteur qui aura préalablement évalué leurs compétences lors des concours CDF/France Dressage .

Le jury appréciera la justesse de la notation et la qualité des commentaires du candidat pour justifier ses notes. Il validera l'examen de juge national si les deux conditions suivantes sont réunies.

- Les notes du candidat ne devront pas avoir un écart de plus d'un point par rapport aux notes des examinateurs.
- Le jury attribuera une note pour les commentaires, celle-ci ne devra pas être inférieure à 7/10.

Pour les juges nationaux qui souhaitent devenir juge référent, le jury sera plus exigeant sur la notation ainsi que sur la justesse et la clarté des commentaires. Il validera l'examen de juge référent si les deux conditions suivantes sont réunies.

- Les notes du candidat ne devront pas avoir un écart de plus d'un demi point par rapport aux notes des examinateurs et le classement devra être respecté dans sa totalité.
- Le jury attribuera une note pour les commentaires, celle-ci ne devra pas être inférieure à 8/10.

Tenue, Ethique et règles de fonctionnement :

Les membres du corps des juges doivent être adhérent au CDF et à jour de leur cotisation. Ils devront porter une tenue correcte lors des concours.

Les juges devront être présents lors de la proclamation des résultats et répondre si besoin aux interrogations des participants de manière constructive.

Le corps des juges inclut des valeurs de solidarité, de grande amitié et se veut uni. A ce titre, les juges doivent être intègres, discrets et vecteurs d'image de l'OS.

Les juges s'engagent à respecter le présent règlement du cours des Juges, les règlement technique de l'OS.

En cas de manquement à cet engagement, l'OS se réserve le droit d'exclure le juge concerné de la liste des juges.

9.3 - Grille de caractérisation

POSTE	OBSERVATIONS	NOTE /10	COEF.	TOTAL
TROT :				
Amplitude - rebond - cadence -		0,00	20 %	-
propulsion (ou activité des jarrets) - symétrie - engagement				
GALOP :				
Equilibre - engagement des postérieurs -		0,00	20 %	-
jeu des épaules - rondeur - projection				
PAS :				
Rectitude - 4 temps - amplitude -		0,00	20 %	-
souplesse - engagement				
ATTACHE TETE-ENCOLURE				
Orientation		0,00	5 %	-
Longueur				
Attache de tête				
PROFIL AVANT - EPAULE - AVANT BRAS				
Longueur de l'épaule		0,00	5 %	-
Orientation de l'épaule				
Tombe juste				
GARROT - DOS - REIN				
Garrot long		0,00	5 %	-
Dos endu et souple				
Rein bien attaché, large et souple				
CROUPE - BASSIN - CUISSSES				
Croupe et cuisses longues		0,00	5 %	-
Croupe symétrique et bien musclée				
MEMBRES				
Bien suivis		0,00	5 %	-
En ligne et vertical				
Boulets bien suspendus				
ANTERIEURS				
Conformes aux lignes d'aplombs		0,00	2,5 %	-
Piste large et parallèle				
POSTERIEURS				
Conformes aux lignes d'aplombs		0,00	2,5 %	-
Piste large et parallèle				
IMPRESSION GENERALE - PERSPECTIVE (Modèle et allures)		0,00	5 %	-
CHIC				
Expression, beaux tissus, œil vif		0,00	5 %	-
MOYENNE GENERALE (sur 100)			0,00	
COMMENTAIRES				